

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

783^e séance

Lundi 23 mars 2009, à 10 heures
Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je déclare ouverte la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. Bonjour, Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Centre international de Vienne et je déclare ouverte la quarante-huitième session et la 783^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour pour cette session.

Adoption de l'ordre du jour (document A/AC.105/C.2/L.274)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, vous êtes saisis pour approbation et adoption de l'ordre du jour provisoire pour cette session. Il s'agit du document qui a pour cote A/AC.105/C.2/L.274. L'ordre du jour provisoire a été préparé sur la base de l'accord intervenu lors de la session de 2008 du Comité. Cet ordre du jour a également été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/90 du 5 décembre 2008. Veuillez également noter que les annotations ne sont pas parties intégrantes à l'ordre du jour, et vous êtes également saisis d'un calendrier indicatif qui figure en annexe.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que l'ordre du jour est adopté ? *Il en est ainsi décidé.*

Participation d'États non membres

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais également informer le Sous-Comité que j'ai reçu des communications de la République dominicaine, d'Israël, de Panama, des Émirats arabes unis, communications dans lesquelles ces pays demandent à participer à notre réunion en qualité d'observateurs. Je suggère par conséquent que, conformément à la pratique habituelle, nous invitions ces délégations à participer à cette session et à prendre la parole devant le Sous-Comité selon que de besoin, cela bien sûr, sans préjuger d'autres demandes de cette nature et cela n'implique aucune décision du Comité concernant le statut. C'est une courtoisie que nous faisons habituellement à ces délégations. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi fait. *Il en est ainsi décidé.*

Déclaration du Président (point 2 de l'ordre du jour)

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais maintenant passer à un examen plus détaillé du programme de travail pour cette session. Conformément à l'ordre du jour qui vient d'être adopté, la session du Sous-Comité juridique va se pencher sur quatre points de l'ordre du jour qui sont des points habituels de notre ordre du jour et nous tiendrons compte, bien sûr, des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Le premier de ces points habituels est le point 3, "Débat général". Au cours du Débat général, les délégations pourront présenter des informations générales sur leurs activités concernant le droit spatial et pourront également mettre l'accent sur les points saillants qui seront couverts au titre des différents points de l'ordre du jour.

Deuxième point de notre ordre du jour qui est un point habituel, il s'agit du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Pour ce qui est du point 4 de l'ordre du jour, le Sous-Comité juridique va reconvoquer son groupe de travail sur ce point au titre du mandat qui a été convenu par le Sous-Comité lors de sa session en 2001. Lors de cette session, le Sous-Comité juridique est convenu que les discussions du groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que sur la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. À sa quarante-et-unième session en 2002, le Sous-Comité est convenu également que le groupe de travail examinerait toutes nouvelles questions analogues pouvant être soulevées lors de ses délibérations, à condition que ces questions entrent dans le cadre de son mandat actuel.

À sa quarante-septième session de 2008, le groupe de travail est convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-huitième session en 2009, devrait poursuivre les débats sur les points suivants :

a) Examiner les activités qui sont actuellement menées ou qui doivent être menées sur la Lune et les autres corps célestes dans un proche avenir ;

b) Recenser les avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune ;

c) Recenser des règles nationales et internationales qui régissent les activités sur la Lune et autres corps célestes ;

d) Déterminer dans quelles mesures les règles internationales existantes traitent de manière adéquate les activités sur la Lune et les autres corps célestes.

En outre, le groupe de travail est convenu également de discuter de l'état actuel du droit spatial international et des options possibles pour tout développement futur si nécessaire.

Dans le cadre de cette session, le Sous-Comité a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an encore le mandat du groupe de travail et est convenu que dans le cadre

de cette session-ci, le Sous-Comité se pencherait sur l'opportunité de proroger le mandat du groupe au-delà de 2009.

Le troisième point habituel est le point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Au titre de ce point, on invite les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à faire rapport au Sous-Comité juridique de leurs activités concernant le droit spatial. Les rapports qui ont été reçus des organisations internationales sont contenus dans les documents A/AC.105/C.2/L.275 et son additif 1.

Vous êtes également saisis d'un document de salle, document qui va vous être distribué sous peu.

Nous en arrivons à un autre point, il s'agit du point 6, "Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace et b) aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications".

Au paragraphe 7 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace. Le groupe de travail sera saisi des documents suivants :

- Un questionnaire relatif aux problèmes juridiques pouvant se poser à propos des objets aérospatiaux, réponses des États membres. Il s'agit du document A/AC.105/635/Add.17.

- Législation et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit de l'additif 4 du document A/AC.105/865.

- Troisième document : Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Réponses des États membres. Additifs 2 et 3 du document A/AC.105/889.

Le Sous-Comité va également examiner quatre autres points inscrits à l'ordre du jour. Premièrement, le point 7 de notre ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace". À cet égard, je voudrais faire savoir au Sous-Comité que le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session qui s'est tenue en février de cette année, a adopté le cadre de sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Le texte du Cadre de sûreté adopté est contenu dans le

document A/AC.105/C.1/L.292/Rev.4 et ce document vous sera distribué.

Deuxième point qui sera également examiné pour discussion, il s'agit du point 8, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

J'ai été informé que le représentant de l'UNIDROIT participera à cette session et informera le Sous-Comité des développements pour ce qui est du projet de protocole.

Point 9 de notre ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". À sa quarante-septième session en 2008, le Sous-Comité est convenu de conserver tous les points de discussion à part entière inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit du document A/AC.105/917/Par.150, et a recommandé que les États membres, les observateurs permanents du Comité et le Bureau des affaires spatiales envisagent les initiatives énumérées au paragraphe 128 du Rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-septième session et informent le Sous-Comité à sa quarante-huitième session de toute mesure prise ou prévue aux niveaux national, régional ou international.

Le Sous-Comité en 2008, a également demandé au Bureau des affaires spatiales de continuer à explorer la possibilité de développer un programme pour un cours de base sur le droit spatial, programme qui pourrait être utilisé en particulier pour les pays en développement. On pourrait, par exemple, commencer des études sur le droit spatial, le cas échéant, sur les activités des centres régionaux, sur l'éducation technologique et scientifique spatiale, qui seraient affiliées aux Nations Unies. Le premier projet de programme sera distribué pour information au Sous-Comité. Il s'agira d'un document de salle.

Nous en arrivons au quatrième point qui sera discuté, il s'agit du point 10 de notre ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Il s'agit d'un nouveau point de l'ordre du jour pour cette session. Les délégations savent également que l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217 du 21 décembre 2007, a adopté les Principes directeurs sur l'atténuation des débris spatiaux du Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le texte de ces Principes directeurs figure à l'annexe du Rapport de la cinquantième session du Comité. Il s'agit du document A/62/20.

Le Sous-Comité a décidé d'inclure l'information sur les législations nationales concernant "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Il s'agissait d'un point à inclure à l'ordre du jour au titre du plan de travail de quatre ans portant sur la période 2008-2011. Ce point a été inscrit au point 11 de l'ordre du jour.

Le Sous-Comité a également décidé qu'il fallait mettre sur pied un groupe de travail qui examinera cette question en 2009, 2010 et 2011.

Conformément au plan de travail pluriannuel, le Sous-Comité devrait envisager à la présente session, au sein d'un groupe de travail, les réponses obtenues afin de mieux comprendre la façon dont les États membres ont réglementé leurs activités spatiales, gouvernementales et non gouvernementales. Le groupe de travail, au titre de ce point de l'ordre du jour, disposera d'informations provenant des États membres telles que figurant dans le document A/AC.105/992. En plus, les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du jour à la dernière session du Sous-Comité en 2008, seront également distribués au groupe de travail ainsi que deux rapports présentés par le secrétariat sur la question en 2001, notamment au titre d'un point précédent de l'ordre du jour, "Examen du concept d'État de lancement". Je suis sûr que tous ces documents faciliteront les échanges au sein du groupe de travail.

À la présente session, le Sous-Comité juridique devra également examiner les propositions de nouveaux points que le Sous-Comité devra aborder à sa quarante-neuvième session en 2010. Conformément à la structure du programme de travail du Sous-Comité, les propositions peuvent être présentées dans les catégories suivantes : points réguliers, points ou éléments uniques pour discussion qui ne seront examinés qu'une année, ou des questions qui seront examinées dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel.

Je passe maintenant aux colloques. Un colloque organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial aura lieu aujourd'hui, lundi 23 mars, à 15 heures. Le colloque est intitulé "Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune : rétrospective et perspectives". D'après le programme du colloque qui vous a déjà été distribué, il y aura six présentations.

Création des groupes de travail

Je passe maintenant à la création des différents groupes de travail. Comme je l'ai déjà mentionné, conformément au paragraphe 6 de la

résolution 63/90 de l'Assemblée générale, nous devons poursuivre le groupe de travail au titre du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Puis-je proposer que nous rétablissions le groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour sous la présidence de M. Vassilis Cassapoglou de la Grèce qui a dirigé avec efficacité les activités de ce groupe de travail l'année passée ? Il n'y a pas d'objection. *Il en est ainsi décidé.* Je voudrais présenter toutes mes félicitations à M. Cassapoglou et je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 7 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique cette année reconvoquera son groupe de travail au titre du point 6 uniquement pour se pencher sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace. Puis-je considérer que vous souhaitez recréer ce groupe de travail sous la présidence de M. José Monserrat Filho du Brésil qui a présidé aux travaux de ce groupe de travail avec efficacité l'année dernière ? Il n'y a pas d'objection. *Il en est ainsi décidé.* Je voudrais féliciter M. Filho pour son élection et je lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 8 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique créerait un groupe de travail au titre du point 11 de l'ordre du jour, à savoir "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", conformément au programme de travail pluriannuel approuvé par le Sous-Comité à sa quarante-sixième session et approuvé par le Comité à la cinquantième session. Le Sous-Comité, à sa quarante-septième session, avait décidé que Mme Marboe d'Autriche, devrait devenir présidente de ce groupe de travail. Puis-je proposer qu'on établisse ce groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour sous la présidence de Mme Irmgard Marboe ? Il n'y a pas d'objection. *Il en est ainsi décidé.* Je voudrais féliciter Mme Marboe pour son élection et je lui souhaite plein succès pour ses travaux à la présente session.

Utilisation des services de conférence

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant l'utilisation des services de conférence dont nous disposons. Vous vous souviendrez que conformément à la pratique passée, le Sous-Comité avait décidé qu'une organisation souple devrait servir de base pour l'organisation de nos travaux. Je voudrais donc une fois de plus, proposer que nous adoptions une organisation de nos travaux aussi souple que possible comme base la plus efficace pour organiser nos travaux à la présente session.

Y a-t-il une objection ? Cela ne semble pas être le cas. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux

Je passe maintenant à des questions d'ordre organisationnel. La résolution 32/71 de l'Assemblée générale demande que les membres de chaque organe des Nations Unies soient informés au début de chaque session des ressources dont l'organe dispose. C'est pourquoi je voudrais vous expliquer quels sont les arrangements pris à la présente session du Sous-Comité juridique.

Les salles de conférence qui nous ont été assignées sont les suivantes : la salle 3, cette salle-là, la salle 7, et les salles C0713, C0727, C0729, C0731, C0733, C0735, et E0951. L'interprétation simultanée est assurée dans les langues suivantes : arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol. L'enregistrement sonore sera fourni pour les plénières dans la langue d'origine et en anglais. N'oubliez pas qu'à l'annexe de la résolution 56/242, l'Assemblée générale a adopté des Lignes directrices visant à limiter la durée des réunions. Premièrement, les séances devraient se tenir pendant les heures habituelles, c'est-à-dire de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, pendant les jours ouvrables. Deuxièmement, les organes intergouvernementaux devraient réexaminer leurs structures de réunion et un cycle de rapport en coordination avec les services de conférence, réajuster leurs demandes de réunions pour l'avenir de façon appropriée.

Par ailleurs, les problèmes de capacité et les problèmes financiers que rencontrent les services de conférence coïncident avec une tendance accrue en matière de services de documentation et des services de réunion. Les capacités existantes ne peuvent pas répondre à cette charge de travail accrue. Il faut dès lors appliquer de façon très stricte les Lignes directrices concernant les services d'interprétation et les services de documentation. Particulièrement, des réunions officielles, des consultations informelles, des réunions en dehors des horaires habituels ou pendant les week-ends ne bénéficieront pas des services d'interprétation. Le service de gestion des conférences a adopté un certain nombre de mesures d'efficacité telles qu'une externalisation accrue, un traitement électronique des documents, la limitation des heures supplémentaires et du travail de nuit, ainsi qu'une assistance à la présentation des rapports. Une coopération et une coordination étroites entre les délégations, le secrétariat et les services de conférence est dès lors nécessaire, plus importante que par le passé. Nos collègues des services de conférence feront de leur mieux pour nous aider comme c'était toujours le cas. Avec la présentation à temps des documents de la session, ils pourront

nous présenter autant de documents que possible dans les six langues officielles. Toutefois, à cause de toutes ces difficultés que je viens de mentionner, certains des documents ne seront peut-être disponibles que pour la session de clôture ou ne seront présentés qu'en anglais. Tout dépend quand ces documents seront présentés aux services de traduction. En leur nom, je voudrais assurer le secrétariat qu'il peut toujours compter sur notre bonne coopération et que les délégations respecteront les délais de présentation des documents. J'espère que cela nous permettra d'avoir une session fructueuse.

Je voudrais également vous rappeler que l'Assemblée générale avait demandé de réduire la longueur des rapports présentés par le secrétariat y compris les rapports des organes intergouvernementaux. Pour ce qui est donc de la présente session du Sous-Comité, le secrétariat réduira la longueur du rapport conformément aux Directives émanant du Secrétaire général, sans, bien sûr, modifier sa qualité ou son contenu.

Je vous demanderai donc de faire preuve de compréhension.

Je vous invite par ailleurs à éteindre vos portables lorsque vous entrez dans la salle de conférence, dans n'importe quelle salle de conférence. Les portables qu'ils soient en standby ou allumés, interfèrent avec le système sonore des salles de conférence et ont un effet direct sur la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement. Je vous invite instamment à respecter cette demande. Merci.

Calendrier provisoire

Je vais maintenant vous présenter le calendrier provisoire de nos réunions. Ce matin, nous allons passer au Débat général et cette après-midi, à 15 heures, nous aurons le colloque, "Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune : rétrospective et perspectives", qui aura lieu ici dans cette salle, colloque organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial.

Je vous informe par ailleurs qu'à 18 heures, après le colloque, il y aura une réception organisée par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial dans la salle Mozart au restaurant au rez-de-chaussée du bâtiment F.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce calendrier ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc procéder conformément à ce que je viens de vous présenter.

Débat général (point 3 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant passer à l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste sur ce point est le représentant du Japon.

M. Y. KOMIZO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je me félicite de travailler sous votre direction, un expert qui a été un témoin direct de l'évolution du droit spatial. Plein succès, Monsieur le Président, et je suis convaincu que la présente session sous votre direction sera couronnée de succès.

Depuis la dernière du Sous-Comité juridique, plusieurs événements notables ont eu lieu et je suis heureux de prendre la parole à cette quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. Je voudrais féliciter très sincèrement le Président, ainsi que Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et son personnel pour la préparation de la présente session. Depuis la dernière session du Sous-Comité, plusieurs événements importants dans les activités d'exploration spatiale japonaises ont eu lieu. Je voudrais vous en indiquer quelques-unes.

Premièrement, l'organe législatif a adopté une législation spatiale fondamentale en mai dernier. Cette législation prévoit que les activités spatiales du Japon soient réalisées de façon à promouvoir l'industrie, améliorer la vie des citoyens, garantir la sécurité nationale et renforcer la coopération internationale. Cette législation demande également le développement des législations et des règlements nécessaires pour l'appliquer. L'exploration et l'utilisation de l'espace réalisées au titre de cette législation se feront conformément aux traités relatifs à l'espace et conformément aux principes pacifistes inscrits et consacrés par la Constitution du Japon.

Sur la base de cette législation spatiale, en août 2008, un siège stratégique pour le développement et l'utilisation de l'espace a été créé auprès du Premier Ministre. Ce siège, dirigé par le Premier Ministre, formule le plan spatial des activités futures, plan qui doit être terminé en mai prochain.

En début d'année, au mois d'avril, le cabinet a approuvé le plan fondamental pour l'utilisation des informations géospaciales et le plan d'action pour ces informations géospaciales établi en août 2008. Ces mesures sont conformes à la réalisation du rôle important que joue la technologie satellitaire, les systèmes de navigation pour améliorer la qualité de vie et pour promouvoir le développement économique et social.

Le principal objectif des activités spatiales du Japon a été de fournir un cadre général d'une société prospère et sûre. L'expansion des connaissances scientifiques est également une inspiration importante dans ce sens. C'est pourquoi le Japon poursuit activement ses activités spatiales et nous avons obtenu certains résultats concrets. Pour ce qui est de ces activités spatiales, le Japon a lancé deux missiles HIIA, en février 2008 et en janvier dernier. Par ces lancements, le Japon a renforcé la confiance dans les technologies spatiales.

En janvier dernier, le quinzième vol de ce lanceur HIIA a permis de lancer le satellite d'observation des gaz à effet de serre du Japon. Il fournit des mesures de haute précision des gaz à effet de serre au niveau mondial. Nous pensons que cette mission GOSAT contribuera au développement de nouvelles politiques afin d'éviter ou de limiter le réchauffement de la planète, non seulement parce que cela permet d'observer les gaz à effet de serre avec une grande précision, mais également surveille la densité du dioxyde de carbone et du méthane sur la surface de la Terre à partir de 56 000 points d'observation qui dépassent la capacité actuelle d'environ 300 points. Son objectif est de renforcer les efforts internationaux dans la prévention du réchauffement mondial. Comme le prévoit le Protocole de Kyoto, le système d'observation mondial du climat de l'OMS, le PNUE, le GEO ainsi que le Groupe d'observation de la Terre.

Par ailleurs, l'année dernière, nous avons été témoins de l'amarrage du module expérimental japonais KIBO, une installation d'entreposage et des principales facilités pour mener les expériences à bord de la SSI. Cet événement a également marqué le début d'une nouvelle ère dans l'exploration spatiale humaine du Japon.

Un vaisseau spatial a été lancé le 15 mars dernier, portant à son bord un astronaute japonais, M. Wakata, qui passera trois mois à bord de la Station spatiale, qui est le premier séjour de longue durée d'un astronaute japonais.

En plus de ces missions, des lancements réguliers de véhicules de transfert HTV sont importants afin de permettre l'envoi d'approvisionnement à la Station spatiale internationale, surtout après le retrait des navettes. Le lancement de HIIB avec une mission de réapprovisionnement est déjà prévu pour cette année.

Nous espérons que la communauté internationale utilisera KIBO qui deviendra un atout scientifique important. Ce lanceur HIIB est la version améliorée du lanceur actuel HIIA. Son

double moteur accroît la capacité de ce nouveau lanceur et nous pensons que cela ouvrira de nouvelles possibilités pour l'avenir.

Pour ce qui est du satellite d'orbite de la Lune Kaguya lancé en 2007, nous avons terminé l'opération prévue en octobre dernier. Depuis, Kaguya a commencé une mission élargie et observe de très près la Terre à une faible altitude. Actuellement, l'analyse des données fournies par Kaguya est réalisée et des résultats scientifiques ont commencé à être publiés. Il s'agit par exemple de l'image d'anneaux de diamant de la Terre pendant l'éclipse de la Lune, la première mesure du champ de gravité de la Lune et des rapports de recherche sur l'observation ont été publiés dans le magazine "Sciences". Nous allons montrer une vidéo de démonstration pendant la pause déjeuner mercredi.

Le Japon a également participé à la création d'un système pour les données des satellites intégrés en matière de gestion des catastrophes. L'APRSF ainsi que la Charte internationale pour l'espace et les catastrophes utilisent ce système.

En collaboration avec les autres pays, le Japon utilise le projet Sentinelle-Asie qui est un système d'aide à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique. Le satellite japonais d'observation de la Terre et le satellite indien fournissent les données nécessaires pour Sentinelle-Asie. Actuellement, 50 organisations nationales de 20 pays et huit organisations internationales participent à Sentinelle-Asie. Nous avons l'intention de promouvoir ce projet et de rajouter d'autres satellites et accroître notre contribution. Nous prévoyons déjà le développement d'un satellite pour remplacer DAICHI afin de poursuivre ses observations. Nous prenons des mesures concrètes pour atténuer les débris spatiaux.

La JAXA qui joue un rôle essentiel dans nos activités spatiales au Japon, a mis au point ses propres normes pour la réduction des débris spatiaux. Les experts de la JAXA ont participé directement aux activités de l'IADC, le Comité de coordination interinstitutions. Nous allons poursuivre ces efforts à l'avenir.

Nous sommes parties aux quatre traités spatiaux, le Traité de l'espace, l'Accord sur le sauvetage et le retour, la Convention sur la responsabilité et sur l'immatriculation. Nous réalisons nos activités conformément à ces traités et dans le plein respect de ces traités. Nous allons prendre toutes les mesures nécessaires pour tenir compte des aspects juridiques émanant des programmes spatiaux. Ces traités sont d'autant plus utiles et indispensables car ils constituent le cadre juridique nécessaire à ces activités vu l'utilisation

de plus en plus croissante de l'espace. Je voudrais réitérer que nous devons utiliser différents [??] y compris le Sous-Comité juridique du COPUOS pour demander à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à ces traités relatifs à l'espace, au plus tôt. Nous allons participer à toute initiative du COPUOS dans ce sens.

Monsieur le Président, un mandat très important a été confié au Sous-Comité juridique du COPUOS, c'est-à-dire de lancer le débat sur les aspects juridiques des programmes spatiaux pour faire en sorte que toutes les activités soient réalisées de façon juste et libre. Le Japon est un des pays chefs de file des activités spatiales et apportera son soutien aux activités de ce Sous-Comité et participera activement aux activités du Sous-Comité pour réaliser pleinement tous ses objectifs. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant du Japon pour cette intervention. Vous avez mentionné un certain nombre d'éléments qui font l'objet de nos travaux et je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez eues à mon égard et à l'égard de Mme Othman. Votre déclaration contient un certain nombre d'idées importantes et je suis ravi de constater que votre organe législatif ait adopté la législation spatiale fondamentale ce qui est une bonne nouvelle pour le Sous-Comité. Nous suivons également de très près vos efforts liés à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace. Certaines de ces activités sont très intéressantes, notamment le projet Kaguya qui est un projet très important. Je suis également ravi de voir que vous avez adopté des normes d'atténuation des débris spatiaux. Merci.

Je donne la parole à notre prochain orateur, la Chine, vous avez la parole.

M. G. TANG (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer, au nom de la délégation chinoise, je voudrais commencer par dire que c'est un véritable plaisir que de vous voir présider à nouveau le Sous-Comité. Je suis convaincu que sous votre houlette et grâce aux efforts conjoints de toutes les délégations, je suis convaincu que cette session sera couronnée de succès.

Monsieur le Président, l'année dernière a été une année riche en événements pour ce qui est des affaires spatiales en Chine. Nous avons eu onze lancements qui ont été couronnés de succès. Il s'agit d'un véritable record. Un astronaute chinois s'est retrouvé dans l'espace en septembre dernier, et cela constitue un succès pour ce qui est des vols habités. Toutes les tâches scientifiques que nous nous étions fixées ont été réalisées. En mars 2009,

la mission a pu se dérouler comme prévu. Cela a pu mettre fin à la phase 1 du projet chinois pour ce qui est de l'orbite. Nous avons maintenant lancé la phase 2, la phase 2 a officiellement commencé. Il y a une nouvelle génération de véhicules spatiaux qui font l'objet de recherches et d'élaboration.

La Chine va continuer à contribuer à la cause humaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Dans le domaine des applications spatiales le Gouvernement chinois a été particulièrement actif. Nous avons utilisé les sciences et la technologie pour faire avancer le développement social. Lors du tremblement de terre de l'année dernière, le gouvernement a utilisé des satellites, justement pour obtenir des données de surveillance et pour bien comprendre quelles étaient les conséquences du tremblement de terre. Nous avons également utilisé les satellites pour les opérations de sauvetage. Pendant les Jeux olympiques, le satellite météorologique chinois a permis d'obtenir des données météorologiques fiables. Alors que l'Australie se battait contre les incendies de forêts, la Chine a mis l'accent sur les données satellitaires et les produits satellitaires concernant la météorologie que nous avons mis à la disposition de l'Australie, et cela dans un esprit de coopération et dans un esprit d'aide.

Monsieur le Président, le Gouvernement chinois a toujours souhaité que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et nous avons toujours respecté tous les principes consacrés dans les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace lorsque nous avons mené à bien nos activités spatiales. Nous continuons d'estimer qu'il faut absolument que les relations dans l'espace extra-atmosphérique soient des relations harmonieuses. Ces cinq traités des Nations Unies régissent les activités dans l'espace, et ces cinq traités constituent le cadre juridique qui régit l'exploration et l'utilisation spatiale, et cela également permet de bien comprendre quelle est la voie à suivre dans l'utilisation de l'espace. Cela par conséquent constitue la pierre angulaire du système spatial.

Nous devons également reconnaître le fait que l'élargissement actuel des activités humaines dans l'espace et l'utilisation de l'espace ont engendré de nouveaux problèmes et constituent de nouveaux défis. Je voudrais par exemple parler de la course aux armements dans l'espace. Les cinq traités des Nations Unies énoncent les principes fondamentaux en matière d'utilisation pacifique, mais il n'y a pas de règles concernant la course aux armements dans l'espace et l'arsenalisation. Je pense que la communauté internationale doit maintenant discuter de nouveaux instruments juridiques qui constitueront la base permettant de mettre fin à cette menace que constitue la course

aux armements pour l'espace. La Chine est prête à coopérer de façon active avec les autres États membres.

Nous souhaiterions également réitérer ici que la formulation d'une règle quelle qu'elle soit, ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif et des objectifs fixés dans les cinq traités des Nations Unies existants. Il ne faut pas non plus modifier le droit spatial actuel.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais juste également conclure en disant que l'espace appartient à l'humanité, et l'utilisation et l'exploration de l'espace doivent être avantageuses pour l'humanité dans son ensemble. Il faut suivre le principe d'égalité, d'avantages mutuels et de développement commun. C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, la Chine a mis en place des programmes de coopération avec un grand nombre de pays en particulier des pays en développement. La Chine et un certain nombre de pays ont mis en place des comités de coopération conjoints et certains projets de coopération sont en cours comme par exemple un projet conjoint Chine/Russie, un autre projet Chine/Brésil concernant l'utilisation des satellites. Nous avons également le projet Double Star Chine/Union européenne.

Le 16 décembre 2008, l'Organisation de la coopération spatiale s'est réunie à Beijing. Je pense que cela est très important pour la coopération entre les pays de la région. Le Gouvernement chinois souhaiterait véritablement appuyer les activités réalisées par cette organisation Asie-Pacifique et nous exhortons tous les pays à participer et à coopérer afin qu'ensemble nous utilisions l'espace à des fins pacifiques. Nous souhaiterions que cette organisation soit composée encore de plus de membres. Le Gouvernement chinois travaille également avec le Bureau des affaires spatiales. Ce que nous souhaitons c'est que le Programme SPIDER puisse opérer en Chine le plus rapidement possible.

Le Gouvernement chinois souhaiterait également dire qu'il est d'accord avec les activités réalisées par le Sous-Comité juridique du COPUOS car l'objectif est de renforcer le régime juridique spatial et nous souscrivons également au rôle majeur qu'il joue pour renforcer les capacités en matière d'espace dans les pays en développement pour que ces pays puissent mettre en œuvre les directives en matière d'atténuation des débris spatiaux. La Chine, avec les autres pays, va essayer de créer un environnement spatial pacifique et stable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, je remercie la Chine

pour cette déclaration. J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit. Vous avez parlé d'une année record pour ce qui est des lancements. Cela signifie qu'il y a un véritable développement des activités spatiales dans votre pays. Vous avez également indiqué que la Chine appuyait les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et vous avez également parlé des efforts réalisés par la Chine pour accroître le nombre d'États parties aux cinq traités des Nations Unies. Vous avez également parlé des nouveaux problèmes en matière de droit spatial et vous avez indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer de nouveaux instruments juridiques, surtout dans le domaine de la sécurité de l'espace. Vous avez également évoqué des projets de coopération que vous avez conclus avec d'autres pays. Vous avez parlé de la coopération entre votre pays et le Bureau des affaires spatiales, en particulier, vous avez parlé du Programme SPIDER. Je vous remercie encore une fois pour cette déclaration.

Je donne maintenant la parole à la République tchèque.

M. P. HAVLÍK (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation tchèque, je souhaiterais faire quelques observations sur les principaux points de l'ordre du jour de cette session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Mais je souhaiterais commencer par vous féliciter pour votre accession à la Présidence de cette session-ci également. Lors de la première année de l'exercice biennal 2008-2009, vous avez montré vos capacités certaines et vous avez prouvé que vous saviez gérer les travaux du Sous-Comité. Vous avez une longue expérience en la matière, c'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus qu'au cours de la deuxième année de votre mandat, vous saurez nous mener à bon port.

Nous souhaiterions également remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman, le secrétariat du Sous-Comité, M. Niklas Hedman, et tout le personnel du Bureau des affaires spatiales qui aide le Sous-Comité juridique lors de ses débats.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans des déclarations antérieures, la délégation tchèque estime que l'objectif premier du COPUOS et de son Sous-Comité juridique est de renforcer l'assise juridique des activités spatiales en augmentant le nombre d'États et d'organisations internationales qui adhèrent aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Notre délégation estime également qu'il est très important de montrer la voie afin d'élargir le régime juridique spatial actuel par le biais d'accords supplémentaires dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous accordons une grande

importance aux débats sur le point 4, “État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l’espace”. Ces débats auront lieu dans le cadre du groupe de travail qui sera présidé par M. Vassilis Cassapoglou de Grèce.

Nous sommes également particulièrement intéressés par les débats sur le cinquième traité relatif à l’espace des Nations Unies, l’Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et autres corps célestes. À cet égard, nous nous félicitons de l’initiative qui a été prise par sept États parties à l’Accord. Ils ont présenté l’année dernière leur déclaration conjointe sur l’adhésion à l’Accord de 1979 et nous ont offert de cette façon une base utile pour l’examen de cette question.

Le point sur la définition et la délimitation de l’espace et les caractéristiques et l’utilisation de l’orbite des satellites géostationnaires sont des points qui figurent à l’ordre du jour du Sous-Comité depuis de nombreuses années et ce sans résultats visibles. Compte tenu des efforts continus qui sont réalisés par le président du groupe de travail, le Pr José Monserrat Filho du Brésil, un nouvel élan a été donné à ces discussions. Il y a un élément particulièrement intéressant, nous avons envisagé l’idée d’organiser dans le cadre du groupe de travail une réunion scientifique et lors de cette réunion, les États membres intéressés pourraient présenter leurs positions sur cette question et de cette façon, les explications seraient des explications beaucoup plus détaillées. Il n’y a pas eu consensus sur cette suggestion lors de la dernière session du Sous-Comité. Je pense que des efforts supplémentaires pourraient être réalisés cette année parce qu’une telle mesure permettrait d’obtenir des résultats positifs et d’avoir davantage de débats sur cette question.

Monsieur le Président, pendant de nombreuses années, le sujet utilisation des sources d’énergie nucléaire dans l’espace, ce sujet a figuré à l’ordre du jour des deux Sous-Comités COPUOS. Toutefois, de nombreuses délégations au Sous-Comité juridique ont compris que tout progrès sur cette question dépend grandement des résultats positifs réalisés dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique. C’est la raison pour laquelle notre délégation dans les deux Sous-Comités a attendu avec espoir que les efforts du groupe d’experts conjoint du Sous-Comité scientifique et technique et de l’AIEA qui ont travaillé sur l’élaboration d’un cadre d’objectifs et de recommandations à assises techniques pour la sûreté des applications de sources d’énergie nucléaire prévues et actuelles dans l’espace, nous avons attendu avec espoir que ces efforts auraient été couronnés de succès. Le groupe de travail a terminé ses activités dans le cadre de cette session annuelle du Sous-Comité scientifique et technique

et nous estimons que les résultats positifs de ces discussions permettent au Sous-Comité juridique d’avoir des discussions beaucoup plus approfondies sur le point 7, à savoir “Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l’utilisation de sources d’énergie nucléaire dans l’espace”, tout en respectant le Principe 11 des Principes de 1992.

Monsieur le Président, cette année le Sous-Comité va poursuivre l’examen du point “Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial”. Jusqu’à présent, une liste d’activités a été élaborée dans le cadre des débats, activités qui permettraient de renforcer les capacités en matière de droit spatial en particulier pour les pays en développement. La République tchèque a répondu au questionnaire du secrétariat à cet égard et a indiqué quelles étaient ses préférences en matière de mesures incluses dans cette liste.

Notre délégation se félicite des efforts réalisés par le Bureau des affaires spatiales, efforts visant à finaliser l’élaboration d’un projet de programme pour un cours de base en matière de droit spatial et à poursuivre la mise en place d’ateliers sur le droit spatial en coopération avec les pays hôtes afin de diffuser les connaissances concernant les droits spatiaux nationaux et internationaux.

Monsieur le Président, l’année dernière le Sous-Comité juridique a commencé à débattre d’un nouveau point au titre du plan de travail pluriannuel et ce point était intitulé “Échange général d’informations sur les législations nationales relatives à l’exploration et à l’utilisation pacifiques de l’espace extra-atmosphérique”. Cette année, le Sous-Comité va créer un groupe de travail, groupe de travail qui sera chargé d’examiner les réponses reçues des États, réponses portant sur leur législation nationale. L’objectif étant de mieux comprendre la façon dont les États membres ont régi les activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales, et cela sera une partie essentielle du plan de travail.

C’est la raison pour laquelle notre délégation se félicite de constater que le Sous-Comité a déjà décidé de nommer le Pr Irmgard Marboe d’Autriche à la présidence du groupe de travail. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans cette tâche importante.

Monsieur le Président, à l’ordre du jour de cette année du Sous-Comité juridique, nous avons un nouveau point pour discussion, il s’agit du point “Échange général d’informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux”. La délégation tchèque se félicite de l’ajout de ce point. Après l’adoption des Directives sur la réduction des débris

spatiaux au sein du COPUOS, il n'est que logique de demander au Sous-Comité juridique de discuter des difficultés et des problèmes entravant la réduction des débris spatiaux. Les événements récents dans l'espace selon nous, ont confirmé que les aspects juridiques de la réduction des débris spatiaux doivent être pris en compte. Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour cette déclaration. Dans cette déclaration, vous avez évoqué les aspects importants de notre ordre du jour. Vous avez également parlé des points les plus importants qui seront discutés dans le cadre de cette session. J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit. Vous avez indiqué que la République tchèque estimait qu'il fallait renforcer l'assise juridique pour les activités spatiales, il fallait accroître le nombre d'États et le nombre d'organisations adhérant aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Vous avez également fait des observations sur les tâches qui incombent au groupe de travail et vous avez parlé également de l'examen des différents points de l'ordre du jour. En conclusion, vous avez également parlé du nouveau groupe de travail et du nouveau point qui a été ajouté à notre ordre du jour dans le cadre du plan de travail pluriannuel et vous avez également indiqué qu'il fallait poursuivre le débat sur l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. Je voudrais également vous remercier au nom de la Présidence et au nom du secrétariat pour les propos aimables que vous avez eus à notre égard. Je m'excuse auprès du délégué de la Chine, mais je voudrais vous remercier également pour les propos aimables que vous avez tenus à l'égard de la Présidence. Je vous remercie.

Nous allons donc poursuivre notre débat. Nous en sommes encore au point 3, "Débat général" et je donne maintenant la parole à l'Ukraine. Vous avez la parole.

Mme C. HAYOVYSHYN (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de l'Ukraine, de vous féliciter de votre élection. Nous sommes convaincus que sous votre direction, la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique sera couronnée de succès.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au titre de ce point de l'ordre du jour, nous voudrions mentionner un certain nombre d'activités de l'Ukraine en matière spatiale. Le domaine spatial de l'Ukraine en 2008 a été marqué par l'adoption d'un programme global dans les activités spatiales de l'Ukraine pour 2008-2012.

Une des tâches essentielles de ce programme c'est de développer la coopération internationale dans ce domaine. Comme dans le passé, notre pays accorde une attention importante au renforcement de la coopération avec les autres États travaillant dans l'espace et organisations internationales.

Le renforcement de la coopération avec les États de l'Union européenne et de l'ESA visait à créer les conditions appropriées pour renforcer la coopération avec nos partenaires européens. À cette fin, le 25 janvier 2008, nous avons conclu un accord-cadre entre le Gouvernement de l'Ukraine et l'Agence spatiale européenne, l'ESA, sur la coopération dans l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Dans le même sens, nous avons cherché à renforcer la coopération avec l'Union européenne. Le 29 mai 2008, nous avons signé un accord avec le DLR, le Centre spatial allemand, sur la coopération dans le domaine des activités spatiales.

Pour ce qui est de la coopération avec les États-Unis, le 31 mars 2008, nous avons signé un accord-cadre entre le Gouvernement de l'Ukraine et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération dans l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, constituant une base juridique pour renforcer la coopération entre les entreprises ukrainiennes et américaines dans le domaine spatial.

Également en 2008, nous avons conclu un accord entre l'Agence spatiale ukrainienne et Orbital [??] Cooperation sur l'appui scientifique et administratif et le renforcement de la participation des entreprises ukrainiennes dans l'élaboration du Centre spatial Taurus 2.

Un domaine prioritaire de la coopération avec la Fédération de Russie, conformément à la décision du Gouvernement ukrainien a été la création d'un espace de navigation unique entre l'Ukraine et la Fédération de Russie sur la base du système Glonass et d'autres systèmes mondiaux de navigation par satellites. Afin de créer une base juridique normative nécessaire pour renforcer la coopération dans le domaine des logiciels de navigation et de coordination. À l'initiative de la Fédération de Russie, nous avons élaboré un projet de coopération dans le domaine de l'utilisation et du développement du système de navigation Glonass et cet accord va être signé pendant le premier trimestre de cette année.

Tenant compte des principales tâches du projet international Cyclone, nous avons renforcé également notre coopération avec le Brésil. Nous renforçons également notre coopération avec l'Égypte et nous avons relancé la coopération avec l'Indonésie. Le 6 novembre 2008, nous avons signé un accord intergouvernemental avec l'Indonésie.

Nous sommes sur le point de signer un accord intergouvernemental avec la Biélorussie, l'Australie, l'Arabie saoudite et un accord avec le Pérou et l'Italie. Nous renforçons notre coopération également avec l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan.

Monsieur le Président, la délégation de l'Ukraine estime tous les points figurant à l'ordre du jour comme importants. Nous espérons que les activités de la présente session du Sous-Comité juridique permettront de trouver une solution aux problèmes importants du point de vue du développement du droit spatial. Dans le contexte de l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", notre pays applique l'ordre juridique international concernant les activités spatiales adoptées. Dès lors, nous sommes prêts à poursuivre ce débat dans le cadre du Sous-Comité juridique afin de renforcer le droit spatial international. Nous sommes convaincus que ces accords constituent une bonne base pour la coopération des États en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Toutefois, nous estimons qu'étant donné que l'activité spatiale se développe rapidement, de nombreux accords des Nations Unies sur l'espace doivent être modifiés et complétés. Nous pensons que le manque de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique vu le taux de développement rapide des technologies spatiales actuelles constitue un flou juridique, non seulement pour le droit spatial mais également pour le droit aérien. Dans le cadre de la commercialisation et de la privatisation accrues des activités spatiales, la diversification de ses formes, il est important d'ajouter une attention toute particulière aux législations spatiales nationales.

Nous nous félicitons d'inclure également un point à l'ordre du jour sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace. L'Ukraine a signé il y a 12 ans déjà, le 15 novembre 1996, une législation sur les activités spatiales déterminant les bases générales de l'activité spatiale en Ukraine et au-delà sous juridiction de l'Ukraine. Actuellement, nous préparons une nouvelle mouture de cette législation importante. Nous voudrions que cette question ne se limite pas simplement à un échange d'informations, il est important de tenir compte également de l'expérience acquise et il faut également que sur le site du secrétariat on retrouve les législations spatiales des autres États. Je pense qu'il serait bon que cette information stimule le développement du droit spatial dans les États où cette législation n'est qu'à ses premières étapes.

En conclusion, je voudrais vous assurer que nous allons participer aux débats sur le

renforcement des activités spatiales pour le bienfait de l'ensemble de l'humanité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] :

Je vous remercie, Mme la représentante de l'Ukraine pour cette déclaration au titre de ce point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez eues à l'égard du Président. Je voudrais noter qu'une des principales tâches à votre avis, c'est justement permettre le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales. Vous avez mentionné un certain nombre d'accords que vous avez signés et vous avez mentionné les accords que vous avez signés avec d'autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et d'autres. Vous avez également mentionné votre accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne.

J'ai écouté également avec beaucoup d'intérêt les informations concernant les activités juridiques en Ukraine, notamment le renforcement des bases législatives en Ukraine. J'espère que l'Ukraine va participer à nos travaux et va participer à nos débats sur tous les éléments de l'activité spatiale. Merci.

[*interprétation de l'anglais*] : L'orateur suivant au titre de ce point de l'ordre du jour est le représentant de la Thaïlande

M. A. PANUPONG (Thaïlande)

[*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le Président et le Bureau des affaires spatiales de m'avoir donné la possibilité de dire quelques mots à la présente session. Je voudrais également remercier le secrétariat et le Président pour la façon remarquable dont ce Sous-Comité est organisé.

Au nom de ma délégation, je voudrais vous informer que le satellite d'observation de la Terre de la Thaïlande, le THEOS, a été lancé sur orbite le 1^{er} octobre 2008. Les résultats préliminaires montrent que les images fournies par le satellite sont d'une bonne performance géométrique et radiométrique avec une résolution spatiale de deux mètres pour les bandes panchromatiques et 15 mètres pour les bandes multispectrales. Par ailleurs, la Thaïlande a déjà terminé le processus d'immatriculation de THEOS auprès du Bureau des affaires spatiales en janvier 2009.

Depuis le lancement de THEOS, la Thaïlande par le biais de son agence de développement des technologies spatiales et de géoinformatique en tant qu'agence nationale chargée de la télédétection par satellite et de la géoinformation a été renforcée pour devenir un fournisseur de services pour les données satellitaires d'observation de la Terre.

Par ailleurs, je voudrais également mentionner un autre projet, un projet SMMS qui a été élaboré conjointement par la Chine et la Thaïlande. Ce projet Small Multi-mission Satellite a été lancé en septembre 2008 par le Centre de lancement Taiyuan en Chine. La performance générale de ce satellite peut être jugée et mesurée par les charges utiles futures de ses composantes et il donnera la possibilité de mener des observations dans la région équatoriale. Le SMMS porte également une charge utile expérimentale de communication en bandes KA. Le satellite a bénéficié de la participation des pays de l'Asie-Pacifique et apportera une contribution importante à la réduction des catastrophes et à la protection de l'environnement. Nous sommes convaincus que ce projet bénéficiera à l'économie de la région et facilitera l'utilisation pacifique de l'espace.

Étant donné le développement des technologies spatiales, notamment l'augmentation rapide de l'exploration commerciale de l'espace notamment en matière de télécommunications et de tourisme spatial qui n'en est encore qu'à un stade embryonnaire mais qui a un potentiel indéniable pour l'avenir, la demande pour les services de lancement a augmenté de façon substantielle. Dès lors, étant donné la nature dangereuse des services de lancement, l'aspect juridique non réglé pour savoir où commencent l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique ne peut plus être laissé de côté comme une question secondaire car cela aura un effet direct sur la responsabilité des États de lancement et sur les compagnies d'assurance. Dès lors, il importe de définir des critères clairs sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux, il y a un certain nombre de questions juridiques du droit spatial et des problèmes pratiques qui n'ont pas encore été clairement définis. Par exemple, au cas où le système de satellites a été vendu à un autre opérateur de satellites dans un autre pays, est-ce que le satellite en question doit être immatriculé au nom de l'État qui l'achète ou alors est-ce que le pays de transfert va cesser d'être considéré comme un État de lancement conformément au droit de l'espace ? Voilà les questions que nous devons aborder rapidement. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour ces déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. J'ai écouté de très près l'information concernant le satellite d'observation de la Terre de la Thaïlande, THEOS qui a été lancé sur orbite en octobre dernier. J'ai également écouté les informations que vous nous avez fournies sur le projet SMMS, un projet de

coopération avec la Chine. Je suis sûr que ce projet profitera à l'ensemble de la région et facilitera l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. J'ai pris note de vos commentaires concernant la nécessité de poursuivre les activités dans le domaine de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Vous avez raison de dire qu'il faudrait donner une définition très claire de l'espace extra-atmosphérique qui est, soit dit en passant, un des sujets qui va nous occuper à la présente session.

Vous avez également posé quelques questions concernant l'immatriculation à l'avenir des objets spatiaux. Je pense que cette question a été notée et que nous allons y revenir pendant la présente session. Merci.

Je vais maintenant donner la parole à l'Autriche.

M. T. LOIDL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation se félicite de vous voir présider la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus qu'à la présente session nos travaux bénéficieront de vos compétences et de votre longue expérience.

Nous voudrions également remercier Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales et toute son équipe capable et dévouée pour l'assistance qu'elle nous a fournie notamment pour la préparation de la présente session.

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité juridique au titre du point "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", a abordé le problème du faible taux de ratifications de l'Accord concernant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Dans une déclaration conjointe, les États parties à l'Accord sur la Lune ont mentionné les avantages importants liés à l'adhésion à cet accord. À sa quarante-septième session, il a été décidé que le débat sur le faible nombre de ratifications de l'Accord sur la Lune devrait se poursuivre à la présente session. Nous attendons avec impatience ce débat car nous pensons qu'il serait bon d'identifier les avantages liés à l'Accord sur la Lune, identifier les règles déterminant les activités sur la Lune et voir si ces règles répondent aux besoins actuels des activités sur la Lune.

En tant qu'État qui a ratifié tous les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, nous pourrions envisager d'amender l'Accord concernant les activités sur la Lune et les autres corps célestes ou alors tout en conservant le concept juridique de base de cet instrument. Nous pensons que cela pourrait continuer à accroître la ratification de cet Accord et renforcera les traités des Nations Unies

sur l'espace et renforcera le droit spatial international. Nous voudrions remercier les organisateurs du colloque de cette année qui portera sur le 30^e anniversaire de l'Accord sur la Lune et j'attends avec intérêt les présentations de cette après-midi.

Comme je vous l'ai dit, l'Autriche a ratifié les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Nous sommes tout à fait conscients de nos obligations juridiques liées à nos activités spatiales, activités menées par les entités publiques et privées. Nous voudrions surtout souligner les Principes directeurs des traités des Nations Unies sur l'espace, à savoir toutes les activités spatiales devraient se faire à des fins pacifiques.

Ceci m'amène à un projet spatial important pour l'Autriche. L'Université technique de Graz, en collaboration avec l'Université de Vienne, l'Université technique de Vienne et l'Université de Toronto, ont lancé un projet de recherche afin d'étudier la luminosité des étoiles lumineuses par photométrie différentielle. Dans le cadre de ce projet de recherche, le premier satellite autrichien qui doit être lancé en 2010 est actuellement assemblé et équipé. Le satellite qui sera nommé Bright Target Explorer, sera utilisé pour observer les étoiles de masse élevée. Les chercheurs espèrent que les données sur leurs vibrations pourront donner de nouvelles informations sur la composition de ces étoiles et nous donneront des informations concernant l'évolution chimique de l'univers. Le projet de recherche et la construction de cet explorateur constituent pour nous, d'un point de vue technique mais aussi juridique, une ère nouvelle dans l'espace.

Avec le développement du Bright Target Explorer et son lancement l'année prochaine, nous devons renforcer les règles nationales en matière de droit spatial et une législation nationale sur ce point est actuellement à l'étude. Nous avons obtenu des informations importantes sur le développement de ces règles l'année dernière dans le cadre du Débat général en écoutant la présentation des autres États en matière de législation spatiale. Nous espérons que cet échange de vues se poursuivra cette année au titre du point 11 "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Au cours des quelques années passées, nous avons vu une augmentation très rapide du nombre de satellites mis sur orbite par la communauté internationale dépendant de plus en plus des satellites à des fins civiles, militaires et commerciales. En même temps, l'orbite de la Terre est de plus en plus encombrée. Sur l'ensemble des objets traçables, des milliers sont des satellites

actifs, le reste sont des débris de différentes tailles qui menacent l'utilisation des orbites pendant de longues périodes de temps. Des incidents récents, y compris l'évacuation rapide du personnel de la SSI pour échapper à une menace que posait un petit débris soulève la menace que les débris posent aux objets spatiaux et aux hommes dans l'espace. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder cette question et nous pensons que les Lignes directrices pour l'atténuation des débris spatiaux, élaborées par le Sous-Comité scientifique et technique et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/217 est un premier pas important pour élaborer des solutions appropriées.

Nous nous félicitons de l'inclusion d'un nouveau point à l'ordre du jour cette année, c'est-à-dire "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux" et nous attendons avec intérêt l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

Nous soulignons que la délégation autrichienne continuera à apporter son plein soutien aux activités du Sous-Comité juridique ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales. Dans cet esprit, nous espérons que la présente quarante-huitième session du Sous-Comité juridique sera couronnée de succès. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette déclaration. Je voudrais également vous remercier pour les paroles aimables que vous avez prononcées à l'égard du Bureau des affaires spatiales et à l'égard de la Présidence. Je vous remercie d'avoir mentionné un certain nombre de points importants qui seront examinés par le groupe de travail, notamment "L'état et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et notamment l'état de l'Accord sur la Lune de 1979, et j'ai pris note que l'Autriche en tant que cinquième pays ratificateur de cet instrument milite activement pour une plus grande ratification de cet Accord sur la Lune. J'ai pris note également du projet de coopération internationale que vous avez mentionné et je vous félicite de l'avancement des préparatifs pour le lancement du premier satellite autrichien qui aura lieu en 2010, le satellite Bright Target Explorer. Ce satellite apportera une contribution importante au développement technique et juridique des activités spatiales. J'ai également pris note de votre position concernant la ligne directrice sur la réduction des débris spatiaux et du fait que vous allez participer activement à l'examen du point 10 de l'ordre du jour portant sur l'échange d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. Merci.

Mesdames et Messieurs, je n'ai plus d'autres orateurs sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point maintenant ? Bien sûr nous allons poursuivre l'examen de ce point cette après-midi, plutôt demain matin. Je pense que demain matin sera la dernière occasion d'intervenir au titre du Débat général. Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, je vais maintenant vous dire que j'ai obtenu une demande émanant du Directeur du Bureau des affaires spatiales qui souhaite pouvoir prendre la parole rapidement au Sous-Comité juridique ce matin. S'il n'y a pas d'objection, je vais donner la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, et au nom du Sous-Comité juridique, je l'invite à prononcer sa déclaration. S'il n'y a pas d'objection, je vais donner la parole à Mme Othman.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un vrai plaisir de vous voir présider une fois de plus le Sous-Comité juridique et je suis convaincue que sous votre direction, la présente session sera très productive. Vous pouvez compter sur le plein soutien de mes collègues et de moi-même. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique afin de vous présenter les activités du Bureau en matière de droit spatial international au cours de l'année passée et de vous expliquer nos projets d'avenir.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au cours de l'année écoulée, le Bureau s'est acquitté des responsabilités de secrétaire général au titre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Pour ce qui est du Registre des Nations Unies des objets lancés dans l'espace réservé par le Bureau des affaires spatiales au titre de la Convention de 1967 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et les résolutions 17/21/16b du 20 décembre 1961 de l'Assemblée générale, l'année dernière l'Australie, le Canada, la Chine, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite, la Thaïlande, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Venezuela ont fourni des informations sur les objets spatiaux au titre de la Convention sur l'immatriculation et la résolution 17/21b. L'information vous a été distribuée et se trouve dans la série ST/SG/SER.E1/159 et A/AC.105/Inf.1 à 419, respectivement. Ces documents ainsi qu'un indice en ligne des objets lancés dans l'espace se trouvent sur le site du Bureau que nous actualisons régulièrement.

Par ailleurs, la Grèce, la Belgique, le Pakistan et la République de Corée ont indiqué aux Nations Unies de la création d'un registre national

des objets spatiaux conformément à l'Article 2 de la Convention. L'information obtenue a été communiquée à tous les États membres dans le document ST/SG/SER.E/Inf. 20 à 23.

Comme vous le savez, le travail du Sous-Comité lié aux pratiques d'immatriculation s'est terminé en 2007 avec l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 62/101 sur les recommandations visant à renforcer les pratiques des États et des organisations intergouvernementales et internationales pour l'immatriculation des objets spatiaux. J'ai le plaisir de vous informer que les efforts du Sous-Comité à cet égard ont déjà un impact positif.

Notre rôle concernant l'immatriculation des objets spatiaux a été réaffirmé dans cette résolution et c'est la raison pour laquelle nous avons fait preuve d'une approche volontariste, nous avons travaillé avec les États membres et les organisations intergouvernementales afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention. Le travail du Bureau contribue à l'harmonisation des pratiques d'immatriculation et à faire en sorte que d'autres États soient intéressés par l'immatriculation des objets spatiaux. Je pense que le travail du Bureau est tout à fait apparent. En outre, le Bureau est en train de finaliser un modèle d'immatriculation qui permettra de faciliter l'harmonisation des différentes pratiques. Nous sommes également en train d'œuvrer afin de créer un réseau de points focaux nationaux. Ce modèle sera à la disposition des États et des organisations intergouvernementales sous peu.

Pour ce qui est des points focaux nationaux, le Bureau souhaiterait saisir cette occasion pour inviter les États membres et les organisations intergouvernementales internationales pertinentes disposant de registres d'objets lancés dans l'espace, nous souhaiterions vous inviter à soumettre les détails de vos contacts au Bureau. Le Bureau souhaiterait également recevoir l'adresse internet des registres nationaux en ligne et ces adresses pourraient être placées sur le site web du Bureau conformément à la résolution. Le Bureau souhaiterait encore une fois encourager tous les États membres ayant lancé ou opérant des objets spatiaux à les immatriculer auprès du secrétaire général, conformément à la Convention sur l'immatriculation ou la résolution de l'Assemblée générale 17/21/16b.

Le Bureau souhaiterait également attirer l'attention des États membres sur l'article 2 de la Convention qui demande aux parties d'informer le secrétaire général de l'établissement de registres nationaux et qui invite les parties ne l'ayant pas encore fait à informer le Bureau en conséquence. Le Bureau est tout à fait prêt à aider les États

membres sur toutes les questions concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

Monsieur le Président, le Bureau continue de s'acquitter d'autres responsabilités qui lui ont été confiées par le secrétaire général au titre du régime juridique régissant les activités dans l'espace, en particulier la diffusion d'informations fournies par les États membres au titre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord de sauvetage ou encore les Principes pertinents à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Pour s'acquitter de ses obligations, le Bureau continue de surveiller les lancements d'objets spatiaux et nous avons une ligne téléphonique disponible 24h/24 afin de répondre à toute demande concernant la rentrée d'objets spatiaux. Le Bureau est également le point focal des Nations Unies pour ce qui est de la rentrée des objets spatiaux d'origine nucléaire pour le Plan de gestion d'urgence des rayonnements conjoints des organisations internationales. Dans cette capacité, le Bureau a des contacts très étroits avec le Centre de réponse d'urgence et des incidents de l'AIEA qui est l'entité chargée de la coordination pour le Plan. Nous fournissons également des notifications concernant les objets spatiaux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, comme cela a toujours été l'habitude, le Bureau a actualisé l'état des traités des Nations Unies sur l'espace. L'insertion à la brochure des traités ST/Space/11/Rev.2/Add.2 contient des informations au 1^{er} janvier 2009, des informations sur les États parties, sur les signataires supplémentaires aux traités des Nations Unies et autres accords internationaux concernant les activités dans l'espace.

J'ai également le plaisir de vous informer que dans le cadre du Traité sur l'espace, nous avons atteint un jalon très important. Nous en sommes maintenant au 100^e État partie au Traité grâce à l'accession de la République populaire démocratique de Corée en mars 2009. En outre, la RPDC a également accédé à la Convention sur l'immatriculation le 10 mars 2009. Avec cela, cela signifie que le Traité sur l'espace dispose de 100 États parties et 26 États signataires.

Pour ce qui est de l'Accord sur le sauvetage, 90 États parties et 24 États signataires. La Convention sur la responsabilité, 87 États parties et 23 États signataires. La Convention sur l'immatriculation, 52 États parties et 4 États signataires, et l'Accord sur la Lune, 13 États parties et 4 États signataires.

Je voudrais également saisir cette occasion pour mentionner que la République tchèque a ratifié la Convention ESA le 12 novembre 2008 et

devient, par conséquent, membre à part entière de l'Agence spatiale européenne.

Monsieur le Président, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités sur le droit spatial, le Bureau continue de promouvoir la compréhension, l'acceptation et la mise en œuvre des traités et des Principes des Nations Unies sur l'espace. Nous continuons d'appuyer l'échange d'informations sur les politiques et les droits spatiaux nationaux et nous continuons d'encourager l'éducation en matière de droit spatial.

À l'heure actuelle, le Bureau est en train de se préparer pour la tenue de l'Atelier sur le droit spatial avec le Gouvernement iranien et l'Agence spatiale iranienne. L'atelier devrait se tenir en Iran en novembre 2009.

L'année dernière le Sous-Comité a pris note avec satisfaction qu'en réponse à une demande formulée lors de la quarante-sixième session en 2007, le Bureau des affaires spatiales avait organisé à Vienne en décembre 2007, une réunion d'experts qui portait sur la promotion de l'éducation en matière de droit spatial. Le Sous-Comité a pris note des recommandations et des conclusions contenues dans le rapport de la réunion d'experts sur la promotion de l'éducation en matière de droit spatial, il s'agissait du document A/AC.105/908, et a fait part de sa satisfaction aux éducateurs et aux représentants des centres régionaux sur l'éducation des sciences et technologies spatiales affiliés aux Nations Unies qui vont continuer à élaborer un projet de programme pour un cours de base en matière de droit spatial. Un premier projet de ce programme va être distribué pour information dans le cadre de cette session-ci du Sous-Comité.

Je souhaiterais également remercier très sincèrement le groupe d'experts qui a été impliqué dans cet exercice et j'espère que la coopération pour ce qui est de la finalisation du programme sera fructueuse. En outre, le Bureau a également actualisé le Directoire sur les programmes éducatifs en matière de droit spatial. Vous savez que ce directoire contient des informations sur les institutions respectives, les domaines de spécialisation, les programmes éducatifs qui sont offerts, les installations qui sont disponibles, les qualifications qui sont demandées, les informations financières, les possibilités de bourses, et les possibilités de coopération internationale ainsi que des références à du matériel éducatif disponible sur internet. Il contient également des adresses et des points de contact.

L'édition 2009 du Directoire vous sera distribuée. Il s'agira du document A/AC.105/C.2/2009/CRP.4 et figurera également sur le site internet du Bureau. J'espère que ce directoire aidera

les États membres et permettra également de promouvoir la coopération entre les États membres et les institutions éducatives en matière de droit spatial. En particulier, nous espérons également que les informations sur les possibilités d'éducation aideront les pays en développement à mettre en place des capacités nationales en matière de droit spatial.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, en 2008 le Bureau a continué de fournir des conseils en matière de droit spatial international et des questions juridiques concernant les activités dans l'espace. Le Bureau a également continué à renforcer sa coopération avec des entités et des organisations s'occupant de droit spatial afin de contribuer aux efforts mondiaux visant à promouvoir une meilleure compréhension et le développement du droit spatial. Le Bureau s'est acquitté de son rôle dans les limites de ses capacités en réponse à différentes demandes et différentes requêtes. À cet égard, le Bureau a également participé à un séminaire régional sur le droit spatial qui a été organisé par le Gouvernement de l'Équateur en août 2008. Le Bureau a également participé au cours d'été du Centre européen pour le droit spatial en septembre 2008. J'ai également le plaisir de vous informer que le Bureau continue ses activités de coopération avec l'Institut du droit spatial et aérien de l'Université de Cologne, sur l'outil de recherche intitulé "Droit spatial, documents juridiques de base". Le volume 13 a été publié en octobre 2008 et le volume 14 sera publié l'été 2009.

Pour ce qui est de la promotion de l'application du droit international et la fourniture d'aide technique pour aider les gouvernements à mettre en œuvre leurs engagements au titre des traités sur l'espace, le Bureau va continuer à fournir un soutien consultatif juridique aux États membres dans le cadre de la disponibilité de ses ressources.

Monsieur le Président, le Bureau a également le plaisir de faire savoir au Sous-Comité qu'il continue d'actualiser ses pages internet consacrées au droit spatial. Nous fournissons aux États membres des outils de référence tels que l'index en ligne des objets lancés dans l'espace, la base de données sur le droit spatial national, et une base de données sur l'état des traités, et ce site web fournit également les textes des traités, les textes des résolutions et des documents pertinents de l'Assemblée générale dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Le Bureau souhaiterait également saisir cette occasion pour inviter les États membres à continuer à lui fournir des textes sur leur droit et leur politique spatiale nationale qui seront de cette façon inclus sur le site web.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais maintenant faire quelques observations concernant le Bureau. Depuis la dernière session du Sous-Comité, le Bureau a connu un certain nombre de mouvements du personnel. La responsable de la Section Applications spatiales et experte des Nations Unies aux applications spatiales, Mme Alice Lee, a pris sa retraite le 14 janvier 2009, après avoir surveillé le travail de sa section pendant quatre ans. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour ses activités futures avec la NASA.

Dans le cadre du Programme SPIDER, le Bureau a le plaisir d'accueillir M. Laurent Xaran de Roumanie, M. Juan-Carlos Vilagrín du Guatemala et M. Shri Shravan d'Inde. M. Xaran est responsable du Bureau de Bonn de SPIDER. L'équipe SPIDER de Bonn bénéficie également des services de M. Peter [?], expert associé financé par le Gouvernement allemand. M. Tony Liu, expert associé fourni par la République de Corée, travaille maintenant pour sa deuxième année avec l'équipe SPIDER ici à Vienne. M. Gorg Margell, expert associé en gestion de programmes financé par l'Autriche va compléter sa mission de deux ans auprès du Programme SPIDER à Vienne cette semaine. M. Margell a fourni une contribution tout à fait louable, contribution qui a permis la mise en place et la mise en œuvre de SPIDER. Nos meilleurs vœux pour ses activités futures. M. Martin [?] a travaillé dans le cadre du Programme SPIDER de mai 2008 à février 2009 et est rentré dans son bureau d'origine, à l'OMIDC. Romana Koeffler qui est devenue membre du service de la section de recherches du Bureau en octobre 2006 est en congé de maternité jusqu'au 30 septembre 2009. [?] juriste du Pérou occupe maintenant ce poste. Mme Natercia Rodriguez qui a travaillé auprès du Programme SPIDER dans l'équipe de Vienne de mai 2008 à décembre 2008, est revenue à la section recherches. J'ai également le plaisir de faire savoir aux différentes délégations qu'un de nos juristes, Mme Sarah [?], a été nommée en février chargée de liaison de service juridique ad intérim. Mme Pay Main travaillera dans cette section jusqu'à la fin de cette année et nous souhaiterions vraiment lui souhaiter nos meilleurs vœux.

Pour ce qui est des questions de planification et des questions budgétaires, j'ai le plaisir de vous faire savoir que suite à la recommandation du Comité du programme de la coordination, recommandation qui a été adoptée lors de la quarante-huitième session du CPC qui s'est tenue du 9 juin au 3 juillet 2008, l'Assemblée générale dans sa résolution A/Res.63/247 a adopté les recommandations du CPC concernant le cadre stratégique du Bureau pour 2010-2011. Nous avons

constaté avec plaisir que les membres du CPC ont indiqué qu'ils appuyaient le programme, ils appuyaient également le travail du Bureau et ils ont également reconnu les avantages du Bureau pour les pays en développement. Ils se sont félicités des activités du Bureau. Le cadre stratégique du Bureau 2010-2011 et les recommandations du CPC seront distribués à toutes les délégations au cours de cette session.

Pour ce qui est du niveau des ressources, je déplore d'avoir à faire savoir au Sous-Comité qu'au cours du prochain exercice biennal, le Bureau ne sera pas à même de mettre en œuvre toutes les activités, compte tenu des coupes budgétaires qui interviendront début 2010. Tous les départements et tous les bureaux des Nations Unies se sont vus demander de réviser à la baisse leurs ressources au titre du budget ordinaire de 2% pour que l'Organisation puisse disposer de fonds supplémentaires pour les priorités de l'Organisation pour l'exercice 2010-2011. Le Bureau va prendre des mesures pour atténuer les conséquences dans la mesure du possible de ces coupes. Les activités du Bureau concernant le renforcement des capacités en matière de droit spatial subiront l'impact de cette coupe budgétaire attendue. Le chapitre du budget-programme du Bureau a été finalisé et sera analysé par les entités pertinentes en matière de budget cette année. Le Bureau fera savoir au Sous-Comité tous les développements futurs à cet égard lors de la cinquante-deuxième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2009.

Monsieur le Président, avant de conclure, je voudrais vous faire savoir que le Bureau a développé ses priorités opérationnelles 2009-2011, priorités qui ont été approuvées par le Comité exécutif du droit des Nations Unies ici à Vienne. Nous avons également tenu compte du cadre stratégique du Secrétaire général 2010-2011 et c'est la raison pour laquelle le cadre stratégique des priorités du Bureau inclue des principes qui se concentrent sur la capitalisation des solutions spatiales pour le développement durable, met l'accent sur la gouvernance spatiale et sur les principes opérationnels dans le cadre du principe "unis dans l'action" et du renforcement des obligations redditionnelles et des performances. Les priorités opérationnelles du Bureau 2009-2011, certaines de ces priorités étant prédéterminées par ces mandats et par les objectifs du programme et d'autres relevant du Programme des Nations Unies dans le cadre du développement, incluent entre autres le renforcement des [??] intergouvernementales, les responsabilités du secrétaire général, appuyer le développement durable en mettant l'accent sur le changement climatique, la téléépidémiologie, la télésanté, le

renforcement des capacités nationales dans le domaine des technologies spatiales de base, les biens mondiaux dans le cadre du Programme SPIDER, le travail de l'ICG et également tous les instruments météorologiques spatiaux et le renforcement de la coopération et de la coordination au sein du Système des Nations Unies. Pour renforcer ces priorités opérationnelles, le Bureau a mis en place une liste de partenaires stratégiques. Nous avons appuyé les activités par le biais de bourses et de dons au cours de la période 2009-2011. Pour renforcer la gestion, nous avons mis en place des mécanismes permettant d'accroître la cohérence et la coordination du travail prévu du Bureau, nous intégrons les enseignements tirés et nous renforçons notre obligation redditionnelle.

Il est clair que nous allons travailler avec moins de ressources. Un plan stratégique qui couvre trois à cinq ans et qui a comme priorité de base des sujets thématiques d'importance pour le Comité, je pense qu'il est très important de mettre l'accent sur ces sujets thématiques et prioritaires. Nous attendons avec impatience de recevoir des avis de la part de cette auguste assemblée pour l'avenir. Je voudrais réaffirmer l'engagement du Bureau. Nous sommes ici pour servir les intérêts des États membres dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Directrice du Bureau des affaires spatiales pour son allocution riche en informations. Dans sa déclaration elle a parlé des derniers événements, des réalisations et de tout ce qui a été fait au cours de l'année écoulée et elle a également évoqué l'avenir. Je ne vais pas faire d'observations sur cette déclaration car cette déclaration a été très claire et elle parle d'elle-même, mais je salue ce qui a été dit concernant le Traité. Nous en sommes maintenant au 100^e État partie. Je pense qu'il s'agit d'un véritable succès et cela nous encourage tous à poursuivre nos efforts et nous devons tous œuvrer pour attirer l'attention d'autres parties et d'autres États parties potentiels à ce traité et à d'autres traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Mesdames et Messieurs les délégués, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais lever la séance de ce Sous-Comité. Je voudrais juste rappeler aux différentes délégations quel sera notre programme de travail cette après-midi. Je me suis d'ailleurs trompé ce matin, nous n'allons pas poursuivre le Débat général car cette après-midi sera consacrée aux colloques. Mais demain matin et demain après-midi, vous pourrez intervenir au titre du Débat général. Encore une fois, demain sera la dernière occasion pour vous pour prendre la parole au titre du Débat général. Vous aurez l'occasion d'intervenir demain matin et demain après-midi.

J'invite par conséquent toutes les délégations qui souhaitent intervenir à se préparer pour intervenir demain au plus tard.

Cette après-midi, nous reprendrons nos travaux à 15 heures précises. Je suspendrai la réunion du Sous-Comité afin que le colloque puisse se tenir. Il y aura suspension de la séance du Sous-Comité et après le colloque le Sous-Comité pourra reprendre ses travaux.

Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas.

Dernière annonce avant de lever la séance, je voudrais faire savoir aux différentes délégations

que la liste des participants provisoires pour cette session du Sous-Comité sera distribuée au cours de la première partie de la semaine. Je voudrais par conséquent demander à toutes les délégations ne l'ayant pas encore fait, d'envoyer une lettre officielle avec les noms de leurs représentants au secrétariat, et ce le plus tôt possible, afin que des noms puissent être inclus dans la liste provisoire des participants.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 17.